



80 km/h : la majorité En Marche reste sourde contre l'avis de tous les groupes d'opposition de l'Assemblée nationale

J'ai défendu le jeudi 21 juin à l'Assemblée nationale en qualité de rapporteur la proposition de loi contre la généralisation de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau routier secondaire portée par les députés du groupe Les Républicains.

L'initiative de cette proposition de loi visait à faire en sorte que cette question de la limitation des vitesses puisse enfin être débattue à l'Assemblée nationale. En effet, au motif que le code de la route relève du domaine réglementaire, cette mesure a été décidée de manière unilatérale, par décret du Premier ministre, sans que les députés et sénateurs ne soient consultés alors que, à la différence des autres mesures de sécurité routière, celle-ci touche à la mobilité des Français, en particulier ceux qui vivent dans les zones rurales et de montagne, loin des autoroutes et grands axes de circulation.

Les débats ont confirmé que tous les groupes politiques de l'Assemblée nationale, à l'exception du groupe majoritaire En Marche et de ses alliés du Modem, étaient favorables à cette proposition de loi qui visait à laisser le soin aux présidents de conseils départementaux et aux préfets de maintenir ou non la vitesse maximale autorisée à 90 km/h en fonction des caractéristiques des réseaux concernés. Ce n'est pourtant qu'à une courte majorité, avec 27 voix d'écart, que l'Assemblée nationale a rejeté cette proposition de loi en votant une motion de rejet préalable.

Je regrette que le Gouvernement et la majorité En Marche, en utilisant la procédure de la motion de rejet préalable, aient refusé un débat dont le gouvernement aura réussi à nous priver, faisant le choix d'imposer plutôt que de convaincre, au mépris d'une majorité de Français qui ne comprennent ni n'approuvent cette mesure.

Je continuerai à dénoncer cette mesure technocratique, éloignée des réalités du terrain, qui creuse un peu plus la fracture territoriale au détriment de nos zones rurales et de montagne, qui se voient donc condamnées au ralentissement alors que d'autres continueront à bénéficier des améliorations des infrastructures de transport qui, toutes, visent à diminuer les temps de parcours. En ce sens, je me suis associé au groupe de députés UDI-Agir-Indépendants et LR qui ont déposé un recours en excès de pouvoir contre le décret du Premier ministre devant le Conseil d'Etat.